

REPUBLIQUE DU NIGER



Fraternité-Travail-Progrès

CONSEIL NATIONAL POUR LA SAUVEGARDE DE LA PATRIE (CNSP)

=====

CABINET DU PREMIER MINISTRE

=====

SECRETARIAT EXECUTIF DU CNEDD



**Rapport sur la revue des dépenses effectuées en
faveur de la Biodiversité sur la période 2018-2023**



Aout 2024

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ACRONYMES	iv
LISTE DES TABLEAUX	vi
INTRODUCTION	1
MÉTHODOLOGIE	3
I. RAPPEL SUR LA MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES DANS LE DOMAINE DE LA BIODIVERSITÉ	3
II. MÉCANISMES, INITIATIVES, ET INSTITUTIONS DE FINANCEMENT DE LA BIODIVERSITÉ	4
2.1. Mécanismes de financement	4
2.2. Initiatives de financement	5
2.3. Institutions de financement	7
III. DÉFIS ET DIFFICULTÉ LIÉS À LA MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES	11
IV. REVUE DES DÉPENSES POUR LA BIODIVERSITÉ PAR CATÉGORIE	12
4.1. Dépenses publiques	12
4.1.1. Catégorie zones protégées et autres mesures de protection (C2)	12
4.1.2. Catégorie restauration (C3)	13
4.1.3. Catégorie utilisation durable (C4)	13
4.1.4. Catégorie sensibilisation et connaissances relatives à la biodiversité (C6)	14
4.1.5. Catégorie économie verte (C7)	14
4.1.6. Catégorie planification du développement et de la biodiversité (C8)	14
4.1.7. Catégorie gestion de la pollution (C9)	15
4.1.8. Récapitulatif des dépenses publiques liées à la DB de 2018 à 2023	15
4.2. Dépenses des ONG nationales	16
4.2.1 Catégorie restauration (C3)	17
4.2.2. Catégorie utilisation durable de la biodiversité (C4)	17
4.2.3. Catégorie sensibilisation et connaissances relatives à la biodiversité (C6)	17
4.2.4. Catégorie économie verte (C7)	18
4.2.5. Catégorie planification du développement et de la biodiversité (C8)	18
4.2.6. Catégorie gestion de la pollution (C9)	18
4.2.7. Récapitulatif des dépenses des ONG nationales liées à la DB de 2018 à 2020	19
4.3. Dépenses des ONG internationales	19
4.3.1. Catégorie restauration (C3)	19
4.3.2. Catégorie utilisation durable de la biodiversité (C4)	19
4.3.3. Catégorie sensibilisation et connaissances relatives à la biodiversité (C6)	20
4.3.4. Catégorie économie verte (C7)	20
4.3.5. Catégorie planification du développement et de la biodiversité (C8)	20
4.3.6. Catégorie gestion de la pollution (C9)	21

4.3.7. Récapitulatif des dépenses des ONG étrangères liées à la DB de 2018 à 2020	21
4.4. Dépenses du secteur privé en faveur de la biodiversité	21
4.4.1. Catégorie restauration (C3)	21
4.4.2. Catégorie utilisation durable (C4)	22
4.4.3. Catégorie sensibilisation et connaissances relatives à la biodiversité (C6)	22
4.4.4. Catégorie économie verte (C7)	22
4.4.5. Catégorie planification du développement et de la biodiversité (C8)	23
4.4.6. Catégorie gestion de la pollution (C9)	23
4.4.7. Récapitulatif des dépenses du secteur privé liées à la DB de 2018 à 2020	24
4.5. Estimation des dépenses liées à la biodiversité par catégorie et par groupe de financement au Niger de 2018-2023	24
V. SUBVENTIONS NUISIBLES À LA BIODIVERSITÉ	25
CONCLUSION	27
REFERENCE BIOBIOGRAPHIQUE	28

SIGLES ET ACRONYMES

ANFICT : Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales

BAD : Banque Africain de Développement

BAGRI : Banque Agricole du Niger

BIOFIN : Biodiversity Finance Initiative

BOAD : Banque Ouest Africaine de Développement

CDB : Convention sur la Diversité Biologique

CMB : Cadre Mondial sur la Biodiversité

CNUED : Conférence des Nations Unies sur l’Environnement et le Développement

CoP : Conférence des Parties

FAF: Fonds Aménagement Forestier

FAFS : Fonds d’Aménagement de la Faune Sauvage

FAP : Fonds d’Aménagement des Pêcheries

FDT : Fonds du Développement du Tourisme

FEM : Fonds pour l’Environnement Mondial () .

FFEM : Fonds Français pour l’Environnement Mondial

FIM : Fondation Issoufou Mahamadou

FISAN : Fonds d’Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle

FISAN : Fonds d’Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle

FNAGEO : Fonds National d’Appui à la Gestion des Écosystèmes Oasiens

FNE : Fonds National de l’Environnement

FNEA : Fonds National de l’Eau et de l’Assainissement

FSOA : Fondation des Savanes Ouest-Africaines

FUCOPRI : Fédération des Unions de Coopératives de Producteurs de Riz

FVC : Fonds Vert Climat

PN : Protocole de Nagoya

SE/CNEDD : Secrétariat Exécutif du Conseil National de l’Environnement pour un Développement Durable

SNPA/DB : Stratégie Nationale et son Plan d’Action sur la Diversité Biologique

SONIBANK : Société Nigérienne de Banque

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Institutions de financement	7
Tableau 2: Situation des dépenses publiques liées à la catégorie zones protégées et autres mesures de protection	12
Tableau 3 : Situation des dépenses liées à la catégorie restauration (C3)	13
Tableau 4:Situation des dépenses liées à la catégorie utilisation durable(C4)....	13
Tableau 5:Situation des dépenses publiques liées à la Sensibilisation et connaissances de 2018 à 2023	14
Tableau 6: Situation des dépenses publiques liées à l'économie verte de 2018 à 2023	14
Tableau 7: Situation des dépenses publiques liées à la planification du développement et de la biodiversité	14
Tableau 8: Situation des dépenses publiques liées à la gestion de la pollution... 15	15
Tableau 9: synthèse des dépenses publiques liées à la Diversité Biologique de 2018 à 2023	15
Tableau 10 : situation des dépenses des ONG nationales pour la catégorie restauration	17
Tableau 11 : situation des dépenses des ONG nationales dans le cadre de l'utilisation durable	17
Tableau 12 : situation des dépenses des ONG nationales dans le cadre de la sensibilisation et la gestion des connaissances	17
Tableau 13 : situation des dépenses des ONG nationales pour l'économie verte 18	18
Tableau 14 : situation des dépenses des ONG nationales dans le cadre de la planification du développement et de la biodiversité	18
Tableau 15 : situation des dépenses des ONG nationales dans le cadre de la gestion de la pollution	19
Tableau 16 : situation des dépenses des ONG étrangères dans le cadre de la restauration	19
Tableau 17 : situation des dépenses des ONG étrangères dans le cadre de l'utilisation durable	19
Tableau 18 : situation des dépenses des ONG étrangères dans le cadre de la sensibilisation et la gestion de connaissance	20
Tableau 19 : situation des dépenses des ONG étrangères pour l'économie verte 20	20
Tableau 20 : situation des dépenses des ONG étrangères dans le cadre de la planification du développement et de la biodiversité	20
Tableau 21 : situation des dépenses des ONG étrangères dans le cadre de la gestion de pollution	21
Tableau 22 : situation des dépenses du secteur privé dans le cadre de la restauration	21
Tableau 23 : situation des dépenses du secteur privé dans le cadre de l'utilisation durable	22
Tableau 24 : situation des dépenses du secteur privé dans le cadre de la sensibilisation et la gestion de connaissance	22

Tableau 25 : situation des dépenses du secteur privé pour l'économie verte	23
Tableau 26 : situation des dépenses du secteur privé dans le cadre de la planification du développement et de la biodiversité	23
Tableau 27 : situation des dépenses du secteur privé dans le cadre de la gestion de pollution	23
Tableau 28: synthèse des dépenses globales liées à la biodiversité	24
Tableau 29: Estimation des subventions nuisibles à la biodiversité pour la période 2018-2023	26

INTRODUCTION

A l'issue de la Conférence des Nations Unies de la terre sur l'Environnement et le Développement (CNUED) tenue en 1992 à Rio de Janeiro au Brésil. La communauté internationale a négocié sous l'égide des Nations Unies trois (3) conventions, notamment la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) signée par plusieurs pays dont le Niger. Dans le cadre de la mise en œuvre de la CDB, les parties et autres parties à cette convention ont adopté le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, cadre d'action décennal de tous les pays et parties prenantes visant à sauvegarder la diversité biologique et les avantages qu'elle fournit aux populations du monde. Ainsi pour mettre en œuvre ce plan stratégique, en 2014, le Niger a révisé sa Stratégie Nationale et son Plan d'Actions sur la Diversité Biologique (SNPA/DB) de 1998.

Cependant, force est de constater qu'après plusieurs années de mise en œuvre, les objectifs assignés à cette stratégie sont loin d'être atteints pour des raisons diverses, notamment le manque de financement, la faible connaissance des valeurs socio-économique de la biodiversité, la faible prise en compte de la biodiversité dans les politiques et stratégies sectorielles etc. Ces préoccupations sont partagées par plusieurs Etats parties à la CDB, lors de la 14^e conférence des parties sur la DB tenue en 2018 à Sharm El Cheik en Egypte. Depuis lors, un processus d'élaboration d'un nouveau Cadre Mondial sur la Biodiversité (CMB) a été engagé par les Etats parties à travers plusieurs négociations sur des thématiques variées notamment la mobilisation des ressources financières, l'intégration de la biodiversité dans les politiques et stratégies sectorielles, l'adaptation basée sur les écosystèmes, les solutions fondées sur la nature, les subventions préjudiciables ou nuisibles à la biodiversité etc. Parmi ces thématiques, un accent particulier a été mis sur la mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre des stratégies nationales et leurs plans d'actions. Ces mêmes thématiques ont été largement débattues à la 15^e conférence des parties en 2022 tenu à Montréal au Canada au cours de laquelle le CMB a été adopté, qui demande d'aligner les stratégies nationales

et leurs plans d'actions aux orientations du CMB.

Ainsi, conformément à la décision 15/7 de la conférence, les pays parties sont invités à fournir des informations sur le financement qu'ils ont reçu et utilisé pour mettre en œuvre leurs stratégies et plans d'action nationaux en vue de préparer des nouveaux plans nationaux de financement pour la biodiversité. Il est également demandé aux pays parties d'identifier, d'examiner et de classer par ordre de priorité les actions relatives aux subventions nuisibles à la biodiversité en étudiant les causes sous-jacentes de ces subventions et les impacts potentiels sur la biodiversité. Pour accélérer la mise en œuvre du CMB, le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) à travers son agence de mise en œuvre le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), ont décidé d'apporter un appui technique et financier pour préparer la mise à jour des stratégies nationales et leurs plans d'actions sur la diversité biologique à travers la mise en œuvre des actions rapides.

C'est dans ce cadre que le Niger a obtenu un appui technique et financier auprès du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) pour préparer la révision de la stratégie nationale et son plan d'actions sur la diversité biologique. Parmi les activités identifiées, il est prévu d'effectuer une revue des dépenses sur la DB en évaluant les dépenses dans tous les secteurs et estimer les subventions nuisibles à la biodiversité sur la période 2018-2023.

Le présent document tient lieu de rapport sur la revue des dépenses sur la biodiversité et est structuré en six (6) parties à savoir : i) une méthodologie, ii) un rappel sur la mobilisation en matière de biodiversité, iii) les mécanismes, initiatives et institutions de financement iv) les défis liés à la mobilisation des ressources, v) la revue des dépenses sur la biodiversité par catégorie et vi) les subventions nuisibles à la biodiversité.

MÉTHODOLOGIE

La méthodologie du travail a consisté à faire :

- ✓ - Une revue documentaire qui a permis de : i) faire un rappel sur la mobilisation des ressources financières dans le domaine de la biodiversité ; ii) décrire les mécanismes, initiatives et institutions de financement de la biodiversité ; iii) identifier les défis liés à la mobilisation des ressources financières pour la biodiversité ; iv) présenter les catégories, les critères de classification et attributions définies par l'initiative de financement pour la biodiversité (voir annexe 1).

La contribution financière des secteurs en faveur de la biodiversité par catégorie est calculée à travers une pondération selon les critères de classification établis par l'initiative de financement de la biodiversité, BioFin (annexe 1).

- Une collecte des données sur les réalisations financières auprès du secteur public, (ministères sectoriels et institutions), des ONG (nationales et internationales) et du secteur privé intervenant dans le domaine de la gestion des ressources naturelles en général et de la biodiversité en particulier.
- Une analyse et un traitement des données avec le tableur Excel sur la base des critères définis pour : i) estimer les dépenses en faveur de la biodiversité par catégorie (C1 à C9) et par secteur (publique « Etat et PTF », ONG, privé) ; ii) identifier et estimer les subventions nuisibles à la biodiversité.

I. RAPPEL SUR LA MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES DANS LE DOMAINE DE LA BIODIVERSITÉ

La mobilisation de ressources financières est essentielle pour la mise en œuvre de la stratégie nationale et son plan d'action alignée au CMB. Dans la décision 15/7 de la 15^{ème} Conférence des parties à la CDB, les parties ont souligné l'urgence d'augmenter le financement en faveur de la biodiversité à travers toutes les sources visant à accroître le financement national et international. Pour se faire, les pays parties doivent élaborer et mettre en œuvre des plans financiers nationaux, permettant de réaliser les cycles budgétaires et feront parties des outils pour la reconstitution des

ressources du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM). Ils vont également permettre de surveiller la disponibilité des ressources au niveau national afin de :

- ✓ Augmenter les flux financiers internationaux liés à la biodiversité et les ressources financières provenant de toutes les sources ;
- ✓ Améliorer l'efficacité de l'utilisation des fonds reçus pour la biodiversité ;
- ✓ Augmenter de la capacité de mobilisation des ressources de toutes les sources à l'échelle nationale ;
- ✓ Identifier et éliminer progressivement ou réformer les flux de ressources financières causant des dommages à la biodiversité ;
- ✓ Améliorer l'efficacité et l'efficience de l'utilisation des ressources financières.

II. MÉCANISMES, INITIATIVES, ET INSTITUTIONS DE FINANCEMENT DE LA BIODIVERSITÉ

2.1. Mécanismes de financement

Il existe trois (3) types de mécanismes financiers pour la gestion durable de la biodiversité :

- ✓ le budget public mobilisé par l'Etat et les collectivités territoriales au niveau national à travers les recettes des taxes, d'impôts, droits et redevances et les fonds nationaux de gestion de l'environnement (Fonds National de l'Environnement (FNE), Fonds d'Aménagement Forestier (FAF), Fonds d'Aménagement de la Faune Sauvage (FAFS), Fonds d'Aménagement des Pêches (FAP), Fonds National d'Appui à la Gestion des Écosystèmes Oasiens (FNAGEO), Fonds National de l'Eau et de l'Assainissement (FNEA), Fonds du Développement du Tourisme (FDT), Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (FISAN) etc.);
- ✓ les fonds internationaux notamment le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), le Fonds pour la biodiversité, le Fonds Vert Climat (FVC), le Fonds d'adaptation, le Fonds Japonais pour la biodiversité, le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) et les fonds fiduciaires (fonds de revenus pétroliers, gaziers et autres ressources naturelles, fonds fiduciaires pour les aires

protégées, fonds pour la pollution de l'air, fonds climat, carbone et forêt etc.).

- ✓ Le financement du secteur privé

2.2. Initiatives de financement

Dans le cadre de la gestion durable de la biodiversité, plus de 150 solutions et initiatives de financements de la biodiversité ont été identifiées. On peut citer entre autres :

Taxes et redevances dans le secteur de la faune : taxes, frais, redevances, quotas et permis pour la capture, la chasse et le commerce de la faune. Ces mécanismes peuvent être utilisés pour générer des revenus et soutenir l'utilisation durable de la faune, notamment des animaux sauvages, des plantes et des champignons ;

Taxes sur les pesticides et les engrains : toute taxe, frais ou redevance payée pour la consommation et l'utilisation économique de pesticides et d'engrais. Les taxes sur les pesticides et les engrais peuvent réduire leurs utilisations et diminuer leurs impacts négatifs sur la biodiversité et les habitats. Les recettes fiscales ainsi générées peuvent être affectées à des fins de gestion de la biodiversité ;

Les marchés du carbone : les marchés du carbone peuvent inclure des crédits d'allocation d'émissions ainsi que des crédits de réduction d'émissions et des crédits de compensation carbone ;

Taxes sur les ressources naturelles (non renouvelables) : toute taxe, frais ou redevance payée pour la consommation ou l'utilisation économique de ressources naturelles non renouvelables, de telles taxes contribuent à valoriser plus efficacement le capital naturel non renouvelable et à internaliser le coût de la dégradation de la biodiversité provoquée par l'extraction des ressources ;

Taxes sur le capital naturel renouvelable : toute taxe, frais ou charge payée pour l'extraction et/ou l'utilisation de ressources naturelles renouvelables (par exemple le bois ou l'eau). Suivant les principes du pollueur-payeux ou de l'utilisateur-payeux, ces prélèvements contribuent à capter la valeur de production de la nature et à internaliser le véritable coût de la dégradation des écosystèmes en influençant le prix du capital

naturel « consommé » ;

Taxes, permis, amendes, redevances et quotas dans le secteur de la pêche : il s'agit des recettes issues de la délivrance des permis de pêche, des amendes, des dommages/intérêts et des transactions pour réduire la surpêche ;

Taxes, frais et redevances dans le secteur forestier : il s'agit des frais pour permis, des frais de récolte de produits forestiers non ligneux, des frais de transport forestier et autres redevances forestières, des droits de concession forestière et droits de coupe ;

Indemnisation des dommages environnementaux : compensation financière ou autre versée par des entreprises, des particuliers ou des gouvernements pour des dommages environnementaux planifiés dans le cadre du développement d'infrastructures ou de projets ;

Affectation et conservation des revenus de la biodiversité : il s'agit des recettes relatives à la gestion des aires protégées et autres sites touristiques ;

Assurance risques environnementaux : régimes d'assurance qui couvrent les responsabilités environnementales, c'est-à-dire le risque financier associé à la pollution et à la contamination de l'environnement ;

Frais, pénalités et dépenses de gestion pour les évaluations d'impact environnemental et social : il s'agit des frais perçus en application des pénalités et dépenses de gestion pour les évaluations d'impact environnemental et social ;

Banques vertes : entités financières parrainées par l'État ou par un donateur qui travaillent en partenariat avec le secteur privé pour accroître les investissements dans les entreprises et les marchés verts mal desservis par le financement commercial ;

Obligations vertes : des obligations souveraines et forestières sont émises pour financer des activités liées à la biodiversité ;

Paiement des services écosystémiques : ce concept « utilisateur-payeur » signifie que quiconque préserve ou entretient un service écosystémique doit être payé pour le faire. Les bénéficiaires/utilisateurs d'un service écosystémique peuvent effectuer un paiement direct au fournisseur de ce service par le biais d'un contrat privé ou un paiement indirect par l'intermédiaire de l'État qui facture les utilisateurs au moyen d'une taxe ou d'une redevance ;

Pénalités et autres compensations pour dommages environnementaux imprévus : indemnisation versée par une entreprise et/ou un particulier condamné pour un délit environnemental et/ou des dommages involontaires à l'environnement ;

Taxes et frais dans le secteur du tourisme : la collecte de taxes et de frais (ou d'instruments comparables tels que la vente ou la mise aux enchères de concessions) auprès du secteur touristique et/ou directement auprès des touristes. Ces revenus peuvent fournir un financement garanti pour les zones protégées ou d'autres mesures de conservation de la biodiversité, soit par le biais de redevances, d'accords de partage des revenus avec les communautés etc.

2.3. Institutions de financement

Les institutions potentielles en matière de financement de la DB au niveau national, régional, et international sont entre autres énumérées dans le tableau ci-après.

Tableau 1: Institutions de financement

Institutions	Mandats
Institution nationales	
Ministère en charge de l'Environnement	Le ministère en charge de l'environnement a privilégié les mécanismes de financement alimentés sous forme de fonds dont entre autres : Le fonds national de l'environnement (FNE) Les fonds forestier et d'aménagement forestier Le Fonds d'Aménagement de la Faune Sauvage Le Fonds d'Aménagement des Pêcheries (FAP) Le Fonds National d'Appui à la Gestion des Ecosystèmes Oasiens Le Fonds National de l'Eau et de l'assainissement (FNEA) Fonds de développement du tourisme Ces instruments publics de financement de la biodiversité, établis sous la forme de fonds logés auprès du trésor public

	dont les ressources proviennent soit de taxes/impôts spécifiques inscrits dans les lois de finances ou d'autres recettes budgétaires liées à la biodiversité.
Ministère en charge du commerce (à travers le Fonds de l'Énergie)	Alimenté par un prélèvement forfaitaire sur le carburant vendu par les sociétés de distribution, sert à subventionner le prix du gaz butane vendu au Niger. Ce fonds permet ainsi de réduire la consommation de bois de chauffe et donc la pression sur les ressources forestières
Ministère de l'éducation nationale de l'alphabétisation de l'enseignement professionnel et de la promotion des langues nationale	A travers le Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA) ,qui à pour mission générale de contribuer à la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'enseignement et de formation professionnelle et technique (EFPT), notamment, dans les domaines de la formation professionnelle continue, qualifiante par apprentissage, de l'orientation, de l'accompagnement et de l'insertion professionnelle.
Fondation Issoufou Mahamadou (FIM)	Appuyer la Grande Muraille Verte dans la réalisation de la neutralité en matière de dégradation des terres
Banque Agricole du Niger (BAGRI)	Accroître le volume de financement des produits agricoles apportés à l'agriculture dans l'ensemble des contours économiques
Société Nigérienne de Banque (SONIBANK)	Permettre aux particuliers, organismes et entreprises d'investir dans des projets qui bénéficient au développement durable du pays et à l'environnement
Fédération des Unions de Coopératives de Producteurs de Riz (FUCOPRI)	Mécanisme d'approvisionnement en intrants, via le crédit bancaire, et de commercialisation groupée, en partenariat avec les services de l'État.
Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (FISAN)	Promouvoir le financement des investissements publics et privés dans le domaine du développement Agricole durable en déployant des instruments

	financiers et non financiers adaptés aux profits des acteurs des chaînes de valeurs Agricoles y compris les jeunes hommes et femmes engagés dans l'entrepreneuriat rural.
Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales (ANFICT)	Gérer et répartir les ressources attribuées aux collectivités territoriales aux fins d'appui à leur fonctionnement et à la réalisation de leurs investissements sous leur maîtrise d'ouvrage
Chambre de Commerce du Niger et d'Industrie du Niger	Elle jouit de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Principale structure d'encadrement et d'appui du secteur privé, la Compagnie Consulaire joue le rôle d'interface entre les pouvoirs publics et les opérateurs économiques. A ce titre, elle met tout en œuvre pour l'organisation et le développement des entreprises en vue de les amener à mieux contribuer à la croissance économique.
Institutions régionales	
Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD)	La BOAD a pour objectif principal de promouvoir le développement équilibré des Etats membres et de réaliser l'intégration économique de l'Afrique de l'Ouest.
Banque Africaine de Développement (BAD)	Elle a pour objectif premier de faire reculer la pauvreté dans les pays membres régionaux en contribuant à leur développement économique durable et à leur progrès social. Au Niger la BAD finance des programmes notamment dans le secteur de l'agriculture.
Fondation des Savanes Ouest-Africaines (FSOA)	La FSOA est une entité régionale de l'Afrique de l'ouest qui vise le financement durable de la conservation de la biodiversité, la protection de la gestion du patrimoine naturel.
Institutions internationales	
Banque mondiale	La banque mondiale est l'une des principales sources de financements et de connaissances pour les pays en développement et partage la même

	volonté de lutter contre la pauvreté, d'accroître la prospérité partagée et de promouvoir un développement durable. Au Niger, la Banque mondiale finance entre autres des opérations dans le secteur de l'eau, du développement rural, de la santé, de la nutrition et la gestion des risques climatiques.
L'initiative « NaturAfrica »	Elle contribue à la réalisation des « activités de développement et de conservation dans et autour de la Réserve de Biosphère de Gadabédji (RBG)
Secrétariat général du Fond pour la Consolidation de la Paix (PFB)	Accompagne le Niger dans la prévention des conflits et la gouvernance inclusive, l'autonomisation des jeunes et le renforcement de la stabilité dans les zones transfrontalières avec des investissements
Coopération Italienne	Interviens au Niger à travers son Agence de Coopération et de développement (AICS), elle finance des activités dans le secteur de la sécurité alimentaire, le lutte contre la désertification, appui au système d'alerte précoce
Coopération allemande	Interviens au Niger travers plusieurs dispositifs financiers qui sont déployés par la KfW, la GiZ, et la BMZ. L'Allemagne réalise des projets/programmes de développement financés avec des subventions allouées aux ministères sectoriels notamment ceux de l'agriculture, de l'élevage, de l'environnement, et de l'hydraulique.
Coopération Française	A travers ses mécanisme financiers tels que Facilité AdaptAction qui au Niger a financé en 2019-2020 l'élaboration de la Stratégie et Plan d'action National d'Adaptation de l'Agriculture au Changement climatique (SPN2A) et Agence Française pour le Développement (AFD) qui apporte une assistance technique au pays en développement, conduire des activités de renforcement des capacités en vue d'une

	consolidation de la gouvernance climat dans ces pays, et les appuyer à mieux intégrer l'adaptation au changement climatique dans les politiques nationales afin de « faire émerger des projets d'adaptation structurants».
Coopération Belge	A travers son Agence en charge du développement (ENABEL) qui a pour objectif de réaliser les priorités politiques de la coopération gouvernementale belge et de promouvoir un développement international durable. Le financement de la mise en œuvre de l'initiative de financement de la biodiversité (BIOFIN) rentre dans le cadre de cette coopération.
Coopération Américaine	Interviennent au Niger à travers des mécanismes financiers dont entre autres le Millenium Challenge Account, Millennium Challenge Corporation, United States African Development Foundation, United States Agency for International Development. Ces subventions financent des activités du secteur de l'eau, l'agriculture, des travaux de restauration de terres dégradées

III. DÉFIS ET DIFFICULTÉ LIÉS À LA MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES

Les défis liés à la mobilisation des ressources financières en faveur de la biodiversité sont entre autres :

- faible opérationnalité des fonds nationaux pour l'environnement ;
- faible allocation budgétaire en faveur de la biodiversité ;
- difficultés dans d'accès aux différents fonds ;
- faible investissement du secteur privé en faveur de la biodiversité ;
- faible investissement des collectivités territoriales dans le domaine de la biodiversité ;
- faible application des textes en matière de gestion durable de la biodiversité.

IV. REVUE DES DÉPENSES POUR LA BIODIVERSITÉ PAR CATÉGORIE

Le financement de la biodiversité comprend non seulement le financement des actions directes destinées à protéger la Diversité Biologique mais également le financement indirect lié à des actions dans différents secteurs (agriculture, hydraulique, élevage, sylviculture, tourisme, etc.), afin de promouvoir des initiatives soucieuses de la conservation de la biodiversité. Il peut s'agir des approches écosystémiques en matière d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique et autres activités entrant dans le cadre du développement socio-économique..

Ainsi, les dépenses sont estimées à travers les catégories de biodiversité suivantes :

- Prévention des risques biotechnologiques (C1) ;
- Zones protégées et autres mesures de protection (C2) ;
- Restauration (C3) ;
- Utilisation durable (C4) ;
- Accès et partage des avantages (C5) ;
- Sensibilisation et connaissances relatives à la biodiversité (C6) ;
- Économie verte (C7) ;
- Planification du développement et de la biodiversité (C8) ;
- Gestion de la pollution (C9).

4.1. Dépenses publiques

Selon les estimations par catégorie, les dépenses publiques se présentent comme suit

4.1.1. Catégorie zones protégées et autres mesures de protection (C2)

Les dépenses publiques en faveur de la biodiversité pour la catégorie des zones protégées et autres mesures de protection (C2) de 2018 à 2023 sont estimées à **3.762.944.453 FCFA** pour tous les secteurs (tableau 2).

Tableau 2: Situation des dépenses publiques liées à la catégorie zones protégées et autres mesures de protection

Catégorie	Année	Montant	Pourcentage %
Zones protégées et autres mesures de protection	2018	746.491.200	19,84

Catégorie	Année	Montant	Pourcentage %
(C2)	2019	722.029.530	19,19
	2020	623.969.675	16,58
	2022	835.227.024	22,20
	2023	835.227.024	22,20
	Total	3.762.944.453	100

4.1.2. Catégorie restauration (C3)

Les ressources financières allouées à la biodiversité dans le cadre de la restauration pour la période 2018-2023 se chiffrent à **118.194.832.658 FCFA** pour tous les secteurs (tableau 3).

Tableau 3 : Situation des dépenses liées à la catégorie restauration (C3)

Catégorie	Année	Montant	%
Restauration (C3)	2018	15.344.913.102	12,98
	2019	19.671.915.615	16,64
	2020	19.623.728.206	16,60
	2021	28.378.326.151	24,01
	2022	33.981.344.939	28,75
	2023	1.194.604.646	1,01
	Total	118.194.832.658	100

4.1.3. Catégorie utilisation durable (C4)

Les investissements publics pour l'utilisation durable en lien avec la DB sont estimés à **227.691.457.883 FCFA** pour tous les secteurs sur la période 2018-2023 (tableau 4).

Tableau 4:Situation des dépenses liées à la catégorie utilisation durable(C4)

Catégorie	Année	Montant	%
Utilisation durable (C4)	2018	38.013.717.059	16,70
	2019	41.975.178.857	18,44
	2020	63.470.467.045	27,88
	2021	52.816.357.543	23,20
	2022	31.385.830.289	13,78
	2023	29.907.090	0,01
	Total	227.691.457.883	100

4.1.4. Catégorie sensibilisation et connaissances relatives à la biodiversité (C6)

Pour la catégorie sensibilisation et connaissances relatives à la biodiversité, les dépenses publiques au titre de la période 2018-2023 sont estimées à **8.854.312.360 FCFA** pour tous les secteurs (tableau 5).

Tableau 5: Situation des dépenses publiques liées à la Sensibilisation et connaissances de 2018 à 2023

Catégorie	Année	Montant	%
Sensibilisation et connaissances relatives à la biodiversité (C6)	2018	935.123.610	10,56
	2019	600.326.799	6,78
	2020	718.804.817	8,12
	2021	836.727.755	9,45
	2022	5.682.288.047	64,18
	2023	81.041.333	0,92
	Total	8.854.312.360	100

4.1.5. Catégorie économie verte (C7)

En ce qui concerne la catégorie économie verte, les dépenses publiques pour la période 2018-2023 sont évaluées à **35.535.417.090 FCFA** pour tous les secteurs

Tableau 6: Situation des dépenses publiques liées à l'économie verte de 2018 à 2023

Catégorie	Année	Montant	%
Économie verte (C7)	2018	5.704.732.869	16,05
	2019	5.964.865.125	16,79
	2020	4.486.900.499	12,63
	2021	5.018.003.208	14,12
	2022	14.360.915.389	40,41
	Total	35.535.417.090	100

4.1.6. Catégorie planification du développement et de la biodiversité (C8)

Les investissements publics dans le cadre de la planification du développement et de la biodiversité pour la période 2018-2023 ont été évalués à **36.065.628.288 FCFA** pour tous les secteurs concernés par la biodiversité (tableau 7).

Tableau 7: Situation des dépenses publiques liées à la planification du développement et de la biodiversité

Catégorie	Année	Montant	%
Planification du développement et de la	2018	7.843.737.771	21,75

Catégorie	Année	Montant	%
biodiversité (C8)	2019	2.319.484.618	6,43
	2020	1.408.082.714	3,90
	2021	4.198.929.882	11,64
	2022	17.719.933.233	49,13
	2023	2.575.460.070	7,14
	Total	36.065.628.288	100

4.1.7. Catégorie gestion de la pollution (C9)

Les ressources financières consacrées à la gestion de la pollution en lien avec la DB sont estimées à **3.112.931.560 FCFA** de 2018 à 2023 pour tous les secteurs.

Tableau 8: Situation des dépenses publiques liées à la gestion de la pollution

Catégorie	Année	Montant	%
Gestion de la pollution (C9)	2018	433.788.311	13,94
	2019	140.186.521	4,50
	2020	227.004.856	7,29
	2021	759.353.095	24,39
	2022	1.534.673.777	49,30
	2023	17.925.000	0,58
	Total	3.112.931.560	100

4.1.8. Récapitulatif des dépenses publiques liées à la DB de 2018 à 2023

Les dépenses publiques globales en faveur de la biodiversité pour toutes les catégories sont évaluées à **433.217.524.291 FCFA**, tous secteurs confondus pour la période 2018-2023 au Niger (tableau 9).

Tableau 9: synthèse des dépenses publiques liées à la Diversité Biologique de 2018 à 2023

Catégorie	Montant(FCFA)	%
Prévention des risques biotechnologiques (C1)	0	0
Zones protégées et autres mesures de protection (C2)	3.762.944.453	0,87
Restauration (C3)	118.194.832.658	27,28
Utilisation durable (C4)	227.691.457.883	52,56
Accès et partage des avantages (C5)	0	0
Sensibilisation et connaissances relatives à la biodiversité (C6)	8.854.312.360	2,04
Économie verte (C7)	35.535.417.090	8,20
Planification du développement et de la biodiversité (C8)	36.065.628.288	8,33

Gestion de la pollution (C9)	3.112.931.560	0,72
Total	433.217.524.291	100,00

L'analyse de ce tableau fait ressortir la prédominance des dépenses liées à la catégories C4 pour un montant de **227.691.457.883 FCFA** soit **52,56%** des dépenses total en faveur de la diversité biologique. Cela s'explique par la mise en œuvre de la politique nationale axée sur l'intensification des cultures irriguées et le développement des chaînes de valeur.

La restauration des écosystèmes a bénéficié également d'un budget consistant pour la période 2018-2023 qui est de **118.194.832.658 FCFA** soit **27,28%** des dépenses total.

Le faible niveau des investissement liées à la catégorie zones protégées et autres mesures de protection (C2), pour un montant de **3.762.944.453 FCFA**, soit **0,87%** des dépense total, s'explique par l'absence de grands projets et programmes de conservation.

Le manque de financement pour la catégorie Accès et Partage des Avantages (APA) est lié à la nouveauté du Protocole de Nagoya et du concept APA pour lequel le Cadre national de mis en œuvre est entrain d'être mis en place avec une stratégie et son plan d'action qui prévoit un montant **4.283.800.000 FCFA** pour sa mise en œuvre sur la période 2024-2028.

Par rapport à la catégorie liée à la prévention des risques biotechnologiques (C1), l'absence de financement pour la période 2018-2023 s'explique par le faible développement de la biotechnologie au Niger. Cependant, une stratégie nationale sur la biosécurité a été élaborée en 2019 et sa mise en œuvre permettra d'améliorer le financement des actions relatives à la biodiversité en lien avec la prévention des risques biotechnologiques.

4.2. Dépenses des ONG nationales

Les estimations par catégorie, pour les Organisations Non Gouvernementale (ONG) nationales se présentent comme suit.

4.2.1 Catégorie restauration (C3)

Les ressources financières dépensées par les ONG nationales en faveur de la biodiversité pour la catégorie restauration sur la période 2018-2020 se chiffrent à **1.970.000.403 FCFA** (tableau 10).

Tableau 10 : situation des dépenses des ONG nationales pour la catégorie restauration

Catégorie	Année	Somme de Montant	%
C3	2018	527.366.733	26,77
	2019	516.261.626	26,21
	2020	926.372.044	47,02
	Total	1.970.000.403	100,00

4.2.2. Catégorie utilisation durable de la biodiversité (C4)

Les dépenses réalisées par les ONG nationales en lien avec utilisation durable de la diversité biologique sur la période 2018-2020 sont estimées à **2.948.679.815 FCFA** (tableau 11).

Tableau 11 : situation des dépenses des ONG nationales dans le cadre de l'utilisation durable

Catégorie	Année	Montant	%
C4	2018	585.508.191	19,86
	2019	2.109.637.995	71,55
	2020	253.533.630	8,60
	Total	2.948.679.815	100,00

4.2.3. Catégorie sensibilisation et connaissances relatives à la biodiversité (C6).

Pour la sensibilisation et connaissances relatives à la biodiversité, c'est un montant de **259.393.131 FCFA** qui a été dépensé en faveur de la diversité biologique sur la période 2018-2020 par les ONG nationales (tableau 12).

Tableau 12 : situation des dépenses des ONG nationales dans le cadre de la sensibilisation et la gestion des connaissances

Catégorie	Année	Montant	%
C6	2018	89.275.810	34,42

	2019	75.416.881	29,07
	2020	94.700.440	36,51
	Total	259.393.131	100,00

4.2.4. Catégorie économie verte (C7)

Sur la période 2018-2020, les dépenses réalisées par les ONG nationales en faveur de la biodiversité en lien avec l'économie verte sont estimées à **181.972.713 FCFA** (tableau 13) .

Tableau 13 : situation des dépenses des ONG nationales pour l'économie verte

Catégorie	Année	Montant	%
C7	2018	114.247.772	56,13
	2019	62.494.996	30,71
	2020	26.785.697	13,16
	Total	181.972.713	100,00

4.2.5. Catégorie planification du développement et de la biodiversité (C8)

Dans le cadre de la planification du développement et l'intégration de la biodiversité, les réalisations financières des ONG nationales sont de l'ordre de **203.528.465 FCFA** pour la période 2018-2020 (tableau 14).

Tableau 14 : situation des dépenses des ONG nationales dans le cadre de la planification du développement et de la biodiversité

Catégorie	Année	Montant (FCFA)	%
C8	2018	114.247.772	56,13
	2019	62.494.996	30,71
	2020	26.785.697	13,16
	Total	203.528.465	100,00

4.2.6. Catégorie gestion de la pollution (C9)

En ce qui concerne la catégorie gestion de la pollution en lien avec la diversité biologique, les dépenses effectuées par les ONG nationales sur la période 2018-2020 sont estimées à **58.672.445 FCFA** (tableau 15).

Tableau 15 : situation des dépenses des ONG nationales dans le cadre de la gestion de la pollution

Catégorie	Année	Montant	%
C9	2018	20.268.450	34,55
	2019	31.492.409	53,67
	2020	6.911.586	11,78
	Total	58.672.445	100,00

4.2.7. Récapitulatif des dépenses des ONG nationales liées à la DB de 2018 à 2020

Les dépenses globales des ONG nationales en faveur de la biodiversité pour toutes les catégories sont évaluées à **5.622.246.972 FCFA** tous secteurs confondus pour la période 2018-2020.

4.3. Dépenses des ONG internationales

Les réalisations financières des ONG étrangères en faveur de la biodiversité sur la période 2018- 2020 se présentent comme suit par catégorie.

4.3.1. Catégorie restauration (C3)

Les dépenses effectuées par les ONG étrangères dans le cadre de la restauration en lien avec la diversité biologique sur la période 2018- 2020, se chiffrent à **439.569.795 FCFA** (tableau 16).

Tableau 16 : situation des dépenses des ONG étrangères dans le cadre de la restauration

Catégorie	Année	Montant	%
C3	2018	103.236.122	23,49
	2019	283.623.921	64,52
	2020	52.709.753	11,99
	Total	439.569.795	100,00

4.3.2. Catégorie utilisation durable de la biodiversité (C4)

Pour la catégorie utilisation durable en lien avec la diversité biologique, les dépenses réalisées sont estimées à **3.205.375.647 FCFA** (tableau 17).

Tableau 17 : situation des dépenses des ONG étrangères dans le cadre de l'utilisation durable

Catégorie	Année	Montant	%
C4	2018	2.328.235.038	72,64
	2019	641.312.926	20,01

	2020	235.827.683	7,36
	Total	3.205.375.647	100,00

4.3.3. Catégorie sensibilisation et connaissances relatives à la biodiversité (C6)

Pour la catégorie sensibilisation et connaissances relatives à la biodiversité, les dépenses effectuées sur la période 2018-2020 sont de l'ordre de **457.028.712 FCFA**

Tableau 18 : situation des dépenses des ONG étrangères dans le cadre de la sensibilisation et la gestion de connaissance

Catégorie	Année	Montant	%
C6	2018	300.233.132	65,69
	2019	93.610.898	20,48
	2020	63.184.682	13,83
	Total	457.028.712	100,00

4.3.4. Catégorie économie verte (C7)

Les dépenses réalisées sur la période 2018-2020 par les ONG étrangères pour l'économie verte en lien avec la biodiversité, sont estimées à **454.567.003 FCFA**.

Tableau 19 : situation des dépenses des ONG étrangères pour l'économie verte

Catégorie	Année	Montant	%
C7	2018	279.935.167	61,58
	2019	115.227.322	25,35
	2020	59.404.514	13,07
	Total	454.567.003	100,00

4.3.5. Catégorie planification du développement et de la biodiversité (C8)

Pour la catégorie planification du développement et de la biodiversité, les dépenses réalisées par les ONG étrangères en faveur de la biodiversité pour la période 2018-2020 sont estimées à **313.744.805 FCFA** (tableau 20).

Tableau 20 : situation des dépenses des ONG étrangères dans le cadre de la planification du développement et de la biodiversité

Catégorie	Année	Montant	%
C8	2018	50.702.507	16,16
	2019	197.587.043	62,98

	2020	65.455.256	20,86
	Total	313.744.805	100,00

4.3.6.Catégorie gestion de la pollution (C9)

Les dépenses des ONG étrangères dans le domaine de la gestion de la pollution en lien avec la DB sont estimées à **61.569.693 FCFA** sur la période 2018-2020 (tableau 21).

Tableau 21 : situation des dépenses des ONG étrangères dans le cadre de la gestion de pollution

Catégorie	Année	Montant	%
C9	2018	20.198.010	32,81
	2019	5.916.287	9,61
	2020	35.455.397	57,59
	Total	61.569.693	100,00

4.3.7. Récapitulatif des dépenses des ONG étrangères liées à la DB de 2018 à 2020

Les dépenses globales des ONG nationales en faveur de la biodiversité pour toutes les catégories sont évaluées à **4.931.855.655 FCFA** tous secteurs confondus pour la période 2018-2020.

4.4. Dépenses du secteur privé en faveur de la biodiversité

Les estimations des dépenses par catégorie du secteur privé en faveur de la biodiversité pour la période 2018-2022 se présentent comme suit.

4.4.1. Catégorie restauration (C3)

Sur la période 2018-2022 , les dépenses réalisées par le secteur privé en faveur de la diversité biologique dans le cadre de la catégorie restauration , se chiffrent à **32.146.351 FCFA** (tableau 22).

Tableau 22 : situation des dépenses du secteur privé dans le cadre de la restauration

Catégorie	Année	Montant	%
C3	2018	7.942.932	24,71

	2019	0	0,00
	2020	0	0,00
	2021	20.790.731	64,68
	2022	3.412.688	10,62
	Total	32.146.351	100,00

4.4.2. Catégorie utilisation durable (C4)

La contribution du secteur privé en faveur de la biodiversité pour la catégorie utilisation durable est estimée **37.206.452.820 FCFA** sur la période 2018-2022 (tableau 23).

Tableau 23 : situation des dépenses du secteur privé dans le cadre de l'utilisation durable

Catégorie	Année	Montant	%
C4	2018	3.670.348.678	9,86
	2019	3.445.246.286	9,26
	2020	3.317.866.184	8,92
	2021	6.432.471.884	17,29
	2022	20.340.519.788	54,67
	Total	37.206.452.820	100,00

4.4.3. Catégorie sensibilisation et connaissances relatives à la biodiversité (C6)

Les dépenses réalisées par le secteur privé sur la période 2018-2022 pour la catégorie sensibilisation et connaissances en lien avec la diversité biologique sont estimées à **8.243.559 FCFA** (tableau 24).

Tableau 24 : situation des dépenses du secteur privé dans le cadre de la sensibilisation et la gestion de connaissance

Catégorie	Année	Montant	%
C6	2022	8.243.559	100,00
	Total	8.243.559	100,00

4.4.4. Catégorie économie verte (C7)

Sur la période 2018-2022, les dépenses effectuées par le secteur privé en faveur de la biodiversité pour la catégorie économie verte sont estimées à **12.775.000 FCFA** (tableau 25).

Tableau 25 : situation des dépenses du secteur privé pour l'économie verte

Catégorie	Année	Montant	%
C7	2018	5.000.000	39,14
	2019	1.125.000	8,81
	2020	2.500.000	19,57
	2021	2.500.000	19,57
	2022	1.650.000	12,92
	Total	12.775.000	100,00

4.4.5. Catégorie planification du développement et de la biodiversité (C8)

Pour la catégorie planification du développement et de la biodiversité, les dépenses réalisées par le secteur privé sont estimées à **4.600.353 FCFA** sur la période 2018-2022 (Tableau 26).

Tableau 26 : situation des dépenses du secteur privé dans le cadre de la planification du développement et de la biodiversité

Catégorie	Année	Montant	%
C8	2018	0	0,00
	2019	63.782	1,39
	2020	0	0,00
	2021	0	0,00
	2022	4.536.571	98,61
	Total	4.600.353	100,00

4.4.6. Catégorie gestion de la pollution (C9)

Les dépenses effectuées par le secteur privé pour la catégorie gestion de la pollution en lien avec la diversité biologique sur la période 2018-2020 s'élèvent à **1.288.050.000 FCFA** (tableau 27).

Tableau 27 : situation des dépenses du secteur privé dans le cadre de la gestion de pollution

Catégories	Années	Montant	%
C9	2018	135.050.000	10,48
	2019	225.500.000	17,51
	2020	277.500.000	21,54
	2021	368.000.000	28,57
	2022	282.000.000	21,89
	Total	1.288.050.000	100,00

4.4.7. Récapitulatif des dépenses du secteur privé liées à la DB de 2018 à 2020

Les dépenses globales du secteur privé en faveur de la biodiversité pour toutes les catégories sont évaluées à **38.552.268.083 FCFA** tous secteurs confondus pour la période 2018-2022.

4.5. Estimation des dépenses liées à la biodiversité par catégorie et par groupe de financement au Niger de 2018-2023

Les dépenses réalisées en faveur de la biodiversité pour la période 2018-2023 au Niger sont estimées à **482.323.895.001 FCFA** dont **10.554.102.627 FCFA** pour les ONG (Nationales et Étrangères) soit 2,19% du total des dépenses, **38.552.268.083 FCFA** pour le privé soit 7,99% et **433.217.524.292 FCFA** pour le public (Etat et ses partenaires), soit 89,82% (tableau 28).

Tableau 28:synthèse des dépenses globales liées à la biodiversité

Catégorie	Année	ONG	Privé	Publique	Total
C2	Sous total	0	0	3.762.944.453	3.762.944.453
	2018	0	0	746.491.200	746.491.200
	2019	0	0	722.029.530	722.029.530
	2020	0	0	623.969.675	623.969.675
	2022	-	0	835.227.024	835.227.024
	2023	-	-	835.227.024	835.227.024
C3	Sous total	2.409.570.198	32.146.351	118.194.832.660	120.636.549.209
	2018	630.602.854	7.942.932	15.344.913.102	15.983.458.888
	2019	799.885.547	0	19.671.915.616	20.471.801.162
	2020	979.081.797	0	19.623.728.206	20.602.810.003
	2021	-	20.790.731	28.378.326.152	28.399.116.883
	2022	-	3.412.688	33.981.344.939	33.984.757.626
	2023	-	-	1.194.604.646	1.194.604.646
C4	Sous total	6.154.055.463	37.206.452.820	227.691.457.883	271.051.966.166
	2018	2.913.743.229	3.670.348.678	38.013.717.060	44.597.808.967
	2019	2.750.950.920	3.445.246.286	41.975.178.857	48.171.376.063
	2020	489.361.313	3.317.866.184	63.470.467.045	67.277.694.542
	2021	-	6.432.471.884	52.816.357.543	59.248.829.427
	2022	-	20.340.519.788	31.385.830.289	51.726.350.077
	2023	-	-	29.907.090	29.907.090
C6	Sous total	716.421.843	8.243.559	8.854.312.360	9.578.977.762
	2018	389.508.942	0	935.123.610	1.324.632.552
	2019	169.027.779	0	600.326.799	769.354.578

Catégorie	Année	ONG	Privé	Publique	Total
	2020	157.885.122	0	718.804.817	876.689.940
C7	2021	-	0	836.727.755	836.727.755
	2022	-	8.243.559	5.682.288.047	5.690.531.606
	2023	-	-	81.041.333	81.041.333
	Sous total	636.539.715	12.775.000	35.535.417.089	36.184.731.804
C8	2018	380.304.534	5.000.000	5.704.732.869	6.090.037.403
	2019	193.202.917	1.125.000	5.964.865.125	6.159.193.042
	2020	63.032.264	2.500.000	4.486.900.499	4.552.432.763
	2021		2.500.000	5.018.003.208	5.020.503.208
	2022		1.650.000	14.360.915.388	14.362.565.388
	Sous total	517.273.270	4.600.353	36.065.628.287	36.587.501.909
	2018	164.950.279	0	7.843.737.772	8.008.688.050
C9	2019	260.082.039	63.782	2.319.484.618	2.579.630.439
	2020	92.240.952	0	1.408.082.714	1.500.323.666
	2021	-	0	4.198.929.882	4.198.929.882
	2022	-	4.536.571	17.719.933.232	17.724.469.802
	2023	-	-	2.575.460.070	2.575.460.070
	Sous total	120.242.138	1.288.050.000	3.112.931.560	4.521.223.698
	2018	40.466.460	135.050.000	433.788.312	609.304.772
Total général	2019	37.408.695	225.500.000	140.186.521	403.095.216
	2020	42.366.983	277.500.000	227.004.856	546.871.839
	2021	-	368.000.000	759.353.095	1.127.353.095
	2022	-	282.000.000	1.534.673.777	1.816.673.777
	2023	-	-	17.925.000	17.925.000
	Total général	10.554.102.627	38.552.268.083	433.217.524.292	482.323.895.001

V. SUBVENTIONS NUISIBLES À LA BIODIVERSITÉ

Les subventions néfastes pour la biodiversité relèvent de la catégorie des incitations perverses » (ou « à effet pervers »). Il s'agit de « politiques et pratiques qui encouragent, directement ou indirectement, une utilisation de la ressource qui entraîne la dégradation de la biodiversité ». Cette dégradation apparaît comme un effet secondaire, non anticipé et donc non intentionnel (art. 11 de la Convention Diversité Biologique).

Au Niger, ces subventions relèvent principalement des financements des activités d'interventions phytosanitaires, d'utilisation des pesticides, d'achat des engrains

chimique, de la lutte anti-acridienne, de l'extraction artisanale des ressources minières (utilisant des produits comme le cyanure, le mercure...) etc.

Ainsi, pour la période 2018-2023, ces subventions nuisibles sont estimées à **11.816.443.770 FCFA** dont **9.669.000 FCFA** pour les ONG, **1.288.050.000 FCFA** pour le secteur privé et **10.518.724.770 FCFA** provenant des financements publics (tableau 29).

Tableau 29: Estimation des subventions nuisibles à la biodiversité pour la période 2018-2023

Secteur	Année	Montant total de l'activité	Montant en faveur de la DB	Subvention nuisible
ONG	Sous total	12.442.000	2.773.000	9.669.000
	2018	10.192.000	2.548.000	7.644.000
	2019	2.250.000	225.000	2.025.000
Privé	Sous total	2.576.100.000	1.288.050.000	1.288.050.000
	2018	270.100.000	135.050.000	135.050.000
	2019	451.000.000	225.500.000	225.500.000
	2020	555.000.000	277.500.000	277.500.000
	2021	736.000.000	368.000.000	368.000.000
	2022	564.000.000	282.000.000	282.000.000
Public	Sous total	11.760.740.685	1.242.015.915	10.518.724.770
	2018	765.945.114	336.710.955	429.234.159
	2019	802.584.179	58.732.249	743.851.930
	2020	3.851.744.977	205.943.685	3.645.801.292
	2021	3.098.398.230	154.919.912	2.943.478.319
	2022	3.242.068.185	485.709.114	2.756.359.071
Total général		14.349.282.685	2.532.838.915	11.816.443.770

CONCLUSION

La revue des dépenses en faveur de la biodiversité a permis d'estimer les dépenses publiques réalisées par l'Etat et ses Partenaires techniques et Financiers (PTF), le secteur privé et les ONG (nationales et étrangères). Ainsi, sur la période 2018-2023, les dépenses globales effectuées en faveur de la biodiversité au Niger sont estimées à **482.323.895.001 FCFA** dont 433.217.524.292 FCFA réalisées par l'Etat et ses partenaires soit 89,82%, 38.552.268.083 FCFA réalisées par le secteur privé, ce qui représente un taux de 7,99% et 10.554.102.627 FCA réalisées par les ONG, soit 2,19%.

Il ressort de cette revue des dépenses que, parmi les neuf(9) catégories de biodiversité définies par l'initiative de financement pour la biodiversité (BioFin), les investissements sont plus importants pour la catégorie utilisation durable (**C4**) dont le montant est estimé à **271.051.966.166 FCFA** sur la période 2018-2023, soit 56,20% des dépenses globales effectuées. Cependant, on note l'absence de financement des activités dans les catégories prévention des risques biotechnologiques (**C1**) et l'Accès et Partage des Avantages (**C5**). Le manque de financement pour ces deux (2) catégories s'explique par le faible développement de la biotechnologie au Niger pour la catégorie **C1** et à la nouveauté du Protocole de Nagoya et du concept APA pour la catégorie **C5**.

Par ailleurs, cette revue des dépenses a aussi permis d'évaluer les subventions nuisibles à la biodiversité sur la période 2018-2023 dont le montant se chiffre à **11.816.443.770 FCFA**.

Cependant, il importe de préciser que ces dépenses ne sont pas exhaustives compte tenu des difficultés liées à la disponibilité des données et informations sur les réalisations financières dans tous les secteurs.

REFERENCE BIOBIOGRAPHIQUE

- i. CAPEG,2023 : Base de données
- ii. CDB 2022 : Décision 3.6 relative à la mobilisation des ressources,28p.
- iii. SE/CNEDD 2022 : Etat de lieu du financement de la diversité biologique au Niger, 52p
- iv. SE/ CNEDD 2020 : Cartographie des projets et programmes dans le domaine de adaptation au Niger, 56p.
- v. Ministère des finances, 2021: Texte de loi de règlement pour l'année budgétaire 2020.
- vi. Ministère des finances, 2020: Texte de loi de règlement pour l'année budgétaire 2019.
- vii. Ministère des finances, 2019: Texte de loi de règlement pour l'année budgétaire 2018.
- viii. Ministère des finances, 2018: Texte de loi de règlement pour l'année budgétaire 2017.
- ix. PNUD, 2018:Manuel de l'initiative pour la finance de la biodiversité 204p.
- x. IPBES,2018: Rapport de l'évaluation mondiale sur la biodiversité et les services écosystémique 703 p.
- xi. SE/CNEDD,2014: Stratégie Nationale et son Plan d>Action sur la Diversité Biologique , 101p.

ANNEXES

Annexe 1 : Catégories de biodiversité définies par l'initiative de financement pour la biodiversité

- C1 : Prévention des risques biotechnologiques ;
- C2 : Zones protégées et autres mesures de protection ;
- C3 : Restauration ;
- C4 : Utilisation durable ;
- C5 : Accès et partage des avantages ;
- C6 : Sensibilisation et connaissances relatives à la biodiversité ;
- C7 : Économie verte ;
- C8 : Planification du développement et de la biodiversité ;
- C9 : Gestion de la pollution.

Annexe 2: Critères de classification et attribution pour déterminer la contribution financière d'un secteur à la biodiversité

Contribution à la biodiversité	Critères	Explication des critères	Attribution
Directe et élevé	La conservation de la biodiversité est l'objectif principal du programme ou du projet	Le programme ou le projet est entièrement dédié à la biodiversité	100%
Directe et assez appréciable	La conservation de la biodiversité est un objectif important du programme ou du projet	Le programme ou le projet est dédié à la biodiversité mais prend en compte d'autres domaines	75%
Indirecte et élevée	Le programme ou le projet contribue indirectement mais à un degré important à la conservation de la biodiversité	Le programme ou le projet ne vise pas directement la conservation de la biodiversité mais la prend en compte de manière importante	50%
indirecte et Moyenne	Le programme ou le projet contribue indirectement mais à un degré moyen à la conservation de la biodiversité	Le programme ou le projet ne vise pas directement la conservation de la biodiversité mais la prend en compte de manière moyenne	25%

Contribution à la biodiversité	Critères	Explication des critères	Attribution
Indirecte et faible	Le programme ou le projet contribue indirectement mais à un degré faible à la conservation de la biodiversité	Le programme ou le projet ne vise pas directement la conservation de la biodiversité mais la prend en compte de manière faible	10%
Indirecte et très faible	Le programme ou le projet contribue indirectement mais à un degré très faible à la conservation de la biodiversité	Le programme ou le projet ne vise pas directement la conservation de la biodiversité mais la prend en compte de manière très faible	5%
Aucune	Le programme ou le projet ne contribue aucunement à la conservation de la biodiversité	Le programme ou le projet ne prend pas du tout en compte la conservation de la biodiversité	0%

Annexe 3: Situation des dépenses publiques par catégorie en faveur de la Biodiversité de 2018 à 2023

Catégorie	Année	Montant	%
Zones protégées et autres mesures de protection (C2)	2018	746.491.200	0,17
	2019	722.029.530	0,17
	2020	623.969.675	0,14
	2022	835.227.024	0,19
	2023	835.227.024	0,19
	Sous Total	3.762.944.453	0,87
Restauration (C3)	2018	15.344.913.102	3,54
	2019	19.671.915.615	4,54
	2020	19.623.728.206	4,53
	2021	28.378.326.151	6,55
	2022	33.981.344.939	7,84
	2023	1.194.604.646	0,28
	Sous Total	118.194.832.658	27,28
Utilisation durable (C4)	2018	38.013.717.059	8,77
	2019	41.975.178.857	9,69
	2020	63.470.467.045	14,65
	2021	52.816.357.543	12,19
	2022	31.385.830.289	7,24
	2023	29.907.090	0,01
	Sous Total	227.691.457.883	52,56
Sensibilisation et connaissances relatives à la biodiversité (C6)	2018	935.123.610	0,22
	2019	600.326.799	0,14
	2020	718.804.817	0,17
	2021	836.727.755	0,19
	2022	5.682.288.047	1,31
	2023	81.041.333	0,02
	Sous Total	8.854.312.360	2,04
Économie verte (C7)	2018	5.704.732.869	1,32
	2019	5.964.865.125	1,38
	2020	4.486.900.499	1,04
	2021	5.018.003.208	1,16
	2022	14.360.915.389	3,31
	Sous Total	35.535.417.090	8,20
Planification du développement et de la biodiversité (C8)	2018	7.843.737.771	1,81
	2019	2.319.484.618	0,54
	2020	1.408.082.714	0,33
	2021	4.198.929.882	0,97
	2022	17.719.933.233	4,09

Catégorie	Année	Montant	%
	2023	2.575.460.070	0,59
	Sous Total	36.065.628.288	8,33
	2018	433.788.311	0,10
	2019	140.186.521	0,03
	2020	227.004.856	0,05
	2021	759.353.095	0,18
	2022	1.534.673.777	0,35
	2023	17.925.000	0,00
Gestion de la pollution (C9)	Sous Total	3.112.931.560	0,72
Total général		433.217.524.291	100,00

Annexe 4 : Situation des dépense en faveur de la Diversité Biologique par catégorie et par secteur pour la période 2018- 2023

Structures	Catégories							Total
	C2	C3	C4	C6	C7	C8	C9	
Ministère en charge de l'élevage	0	0	11.230.794.1	456.812.77	6.182.606.77	5.381.111.16	836.612.26	24.087.937.1 68
Ministère en charge de l'Environnement	2.750.739.1 90	6.430.170.14 9	1.608.360.15 5	608.018.70 7		11.084.339.0 97	136.398.01 1	22.620.474.8 09
Ministère en charge de l'Agriculture	1.012.205.2 63	29.095.428.7 33	131.501.968. 001	6.553.019.4 24	29.305.323.2 10	18.590.720.3 88	756.306.80 1	216.814.971. 819
Ministère en charge de l'Aménagement du Téritoire du Développement Communautaire				0		14.324.164		14.324.164
Ministère en charge du Commerce					7.896.423			7.896.423
Ministère de l'Enseignement Professionnel et Technique				6.462.610		0		6.462.610
Ministère en charge du l'Hydraulique		588.761.734	21.299.933.9 33	1.371.414		579.807.915	1.267.223.2 90	23.737.098.2 85
Ministères en charge des Mines						2.824.552		2.824.552
Ministère en charge du Pétrole						2.305.185	2.425.378	4.730.563
Ministère en charge du PLAN			18.884.599.9 11	679.509.44 8		29.953.573		19.594.062.9 32
Cabinet du Premier		1.259.820.51	24.541.928.9	353.267.97		64.261.202	113.965.81	26.333.244.5

Structures	Catégories							Total
	C2	C3	C4	C6	C7	C8	C9	
Ministre		8	98	9			2	09
Présidence de la République du Niger		80.820.651.5 25	18.623.872.7 07	195.850.00 0	37.141.179	315.881.047		99.993.396.4 58
Minitère en charge de l'Urbanisme						100.000		100.000
Total	3.762.944.4 53	118.194.832. 658	227.691.457. 883	8.854.312.3 60	35.535.417.0 90	36.065.628.2 88	3.112.931.5 60	433.217.524. 291

Annexe 5 : Situation des dépenses des ONG par catégorie et par secteur

Catégorie	Année	ONG	Secteur				Total général
			Agriculture	Élevage	Environnement	Hydraulique	
C3	2018	Total C3	164.492.566	11.889.303	2.231.199.829	1.988.500	2.409.570.198
		Sous total	7.317.435	1.500.000	621.785.419	0	630.602.854
		ETRANG	7.317.435	0	95.918.687	0	103.236.122
	2019	NAT	0	1.500.000	525.866.733	0	527.366.733
		Sous total	121.059.733	5.777.750	671.059.564	1.988.500	799.885.547
		ETRANG	121.059.733	1.670.000	158.905.688	1.988.500	283.623.921
	2020	NAT	0	4.107.750	512.153.876	0	516.261.626
		Sous total	36.115.398	4.611.553	938.354.846	0	979.081.797
		ETRANG	7.736.237	4.611.553	40.361.964	0	52.709.753
		NAT	28.379.162	0	897.992.883	0	926.372.044
C4	2018	Total C4	1.461.319.501	630.533.313	49.476.113	4.012.726.536	6.154.055.463
		Sous total	158.562.260	227.012.916	3.985.253	2.524.182.800	2.913.743.229
		ETRANG	67.449.852	70.235.600	0	2.190.549.586	2.328.235.038
	2019	NAT	91.112.408	156.777.316	3.985.253	333.633.214	585.508.191
		Sous total	1.072.210.227	302.507.502	14.220.125	1.362.013.066	2.750.950.920
		ETRANG	139.591.339	103.040.632	14.220.125	384.460.830	641.312.926
	2020	NAT	932.618.888	199.466.870	0	977.552.237	2.109.637.995
		Sous total	230.547.014	101.012.894	31.270.735	126.530.670	489.361.313
		ETRANG	49.340.422	77.918.019	28.986.237	79.583.005	235.827.683
C6	2018	Total C6	363.990.005	190.026.165	102.524.667	59.881.007	716.421.843
		Sous total	290.344.125	31.937.618	66.802.199	425.000	389.508.942

Catégorie	Année	ONG	Secteur				Total général
			Agriculture	Élevage	Environnement	Hydraulique	
C7	2019	ETRANG	237.690.415	24.003.666	38.154.051	385.000	300.233.132
		NAT	52.653.710	7.933.952	28.648.148	40.000	89.275.810
		Sous total	45.716.527	63.950.664	7.033.627	52.326.961	169.027.779
	2020	ETRANG	13.640.506	27.373.634	852.877	51.743.881	93.610.898
		NAT	32.076.021	36.577.030	6.180.750	583.080	75.416.881
		Sous total	27.929.353	94.137.882	28.688.842	7.129.045	157.885.122
	2018	ETRANG	21.612.233	31.289.184	4.919.000	5.364.264	63.184.682
		NAT	6.317.120	62.848.698	23.769.842	1.764.781	94.700.440
		Total C7	463.173.292	75.194.213	98.172.211	0	636.539.715
C8	2019	Sous total	341.600.165	37.454.369	1.250.000	0	380.304.534
		ETRANG	254.061.380	25.873.788	0	0	279.935.167
		NAT	87.538.786	11.580.581	1.250.000	0	100.369.367
	2020	Sous total	85.602.173	29.791.059	77.809.686	0	193.202.917
		ETRANG	37.417.636	0	77.809.686	0	115.227.322
		NAT	48.184.537	29.791.059	0	0	77.975.596
	2018	Sous total	35.970.954	7.948.785	19.112.525	0	63.032.264
		ETRANG	34.548.454	7.948.785	16.907.275	0	59.404.514
		NAT	1.422.500	0	2.205.250	0	3.627.750
	Total C8	240.872.436	56.956.907	159.851.809	59.592.118	517.273.270	

Catégorie	Année	ONG	Secteur				Total général
			Agriculture	Élevage	Environnement	Hydraulique	
C9	2020	ETRANG	158.050.940	12.798.753	5.727.433	21.009.916	197.587.043
		NAT	5.129.954	8.212.922	47.896.274	1.255.846	62.494.996
		Sous total	48.813.747	14.987.950	16.769.242	11.670.014	92.240.952
	2020	ETRANG	42.755.196	11.808.905	5.041.891	5.849.264	65.455.256
		NAT	6.058.551	3.179.045	11.727.350	5.820.750	26.785.697
	Total C9		3.870.464	35.415.397	12.642.300	68.313.978	120.242.138
C9	2018	Sous total	3.227.378	0	1.496.500	35.742.583	40.466.460
		ETRANG	3.227.378	0	0	16.970.633	20.198.010
		NAT	0	0	1.496.500	18.771.950	20.268.450
	2019	Sous total	0	0	4.877.300	32.531.395	37.408.695
		ETRANG	0	0	50.000	5.866.287	5.916.287
		NAT	0	0	4.827.300	26.665.109	31.492.409
	2020	Sous total	643.086	35.415.397	6.268.500	40.000	42.366.983
		ETRANG	0	35.415.397	0	40.000	35.455.397
		NAT	643.086	0	6.268.500	0	6.911.586
Total général			2.697.718.263	1.000.015.296	2.653.866.929	4.202.502.139	10.554.102.627

